



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SEGPA

Question écrite n° 51154

Texte de la question

M. Emmanuel Dewees attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les primes d'équipement aux élèves de SEGPA. La loi du 25 juillet 1994 modifie le régime des bourses. Antérieurement les familles des collégiens admis en SEGPA étaient en droit d'obtenir une prime d'équipement semblable à celle versée aux élèves des SEGPA des lycées. Depuis l'adoption de la loi, elles ont perdu cet avantage. Cette différence entre collégiens et lycéens de SEGPA apparaît incohérente, puisque les deux cycles préparent aux mêmes diplômes : CAP, BEP. Surtout, les enfants admis en SEGPA collège ou lycée sont en grande majorité issus de familles aux ressources modestes. Il lui demande donc s'il envisage de rétablir le bénéfice de la prime d'équipement aux collégiens des SEGPA.

Données clés

Auteur : [M. Dewees Emmanuel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51154

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1993